

Introduction

L'agriculture et les sociétés rurales dans la renaissance africaine

Bernard Founou-Tchuigoua

L'objectif de cette introduction est de montrer en quoi les contributions à ce livre peuvent se lire d'après un cadre théorique qui intègre la ruralité dans le débat sur la renaissance africaine. Pour moi, cette renaissance sera un processus long, coupé d'avancées et de reculs, et n'atteindra son terme que lorsque le continent sera socialiste sur une planète socialiste. Amorcée avec l'indépendance de l'Égypte en 1922, elle a connu une phase de plein essor avec les victoires des mouvements d'indépendance politiques de la décennie 1955-65. C'est cette victoire qui a permis la première vague de politiques nationalistes de développement économique jusqu'à la fin des années 1970. Depuis cette période l'impérialisme collectif empêche par tous les moyens la mise en place des conditions d'un véritable développement économique qui suppose nécessairement le développement de l'agriculture et des zones rurales.

Une théorie crédible de la renaissance doit permettre d'imaginer l'Afrique comme un continent où les milieux ruraux et urbains inter-réagissent sur un plan d'égalité dans chaque pays, chaque sous-région. La démocratie est une exigence mais la forme qu'elle prend en Afrique fait qu'elle est perçue comme une source d'anxiété et d'incertitude.¹ S'il en est ainsi, c'est parce que la démocratie de procédure qui est en vigueur dans les pays capitalistes industriels n'est pas transposable en dépit de ses promesses dans les pays où la plupart des électeurs sont pauvres et misérables, et de surcroît méprisés par les classes riches ou privilégiées qui fonctionnent comme des classes compradore. Il faut mettre le concept de démocratisation associée au progrès social et à la souveraineté agroalimentaire, à la place de la démocratie de procédure.²

Pour comprendre le caractère structurel de la crise agricole et rurale africaine, il faut admettre que nous avons aujourd'hui un système agricole unifié

mais polarisé. Il est dominé par des oligopoles de l'agrobusiness financiarisés dont chacun cherche à obtenir dans la chaîne de valeurs qu'il contrôle une plus-value supérieure à celle produite par ses travailleurs ; l'objectif étant d'obtenir annuellement un taux de profit de 15 pour cent et plus, comme dans le secteur financier. En conséquence, un secteur économique qui devrait fonctionner selon le principe du droit à une bonne alimentation pour tous, est régi de plus en plus par celui de la maximisation de la plus-value. Ce modèle reproduit dans les Centres des rapports dialectiques entre le productivisme et le consumérisme ; et dans les périphéries des rapports entre la faible productivité apparente, la paupérisation de la paysannerie et l'aspiration illusoire au modèle du Centre.

L'approche dominante attire l'attention sur les écarts entre les besoins nutritionnels tels qu'ils sont définis dans le Codex de la FAO/OMS par exemple, et la consommation alimentaire effective. On propose ainsi des politiques de réduction du pourcentage des sous-nourris chroniques en Afrique subsaharienne de 70 à 30 pour cent entre 2015 et 2050, et c'est dans ce cadre que la Banque mondiale et les agences de la coopération bilatérale formulent leurs programmes. Or, on sait que l'éradication de la faim et des carences alimentaires dans les sociétés capitalistes industrielles a suivi et non pas précédé l'industrialisation et les luttes sociales et politiques qui ont fait de la protection sociale un enjeu de civilisation dans chaque pays. Un projet capitaliste pour les pays africains devrait indiquer comment passer des agricultures dans lesquelles 70 pour cent de la population active n'arrivent pas à nourrir toute la population à des agricultures comparables à celles des pays de l'OCDE où 5 pour cent produisent assez pour satisfaire la demande interne et pratiquer le dumping commercial. La Banque mondiale ne veut pas formuler le projet en ces termes parce que son caractère utopique, au mauvais sens du terme, apparaîtrait clairement. Ce serait reconnaître que le capitalisme ne remplit pas les promesses qui étaient placées en lui au début du XIXe siècle. Ce serait reconnaître que Marx avait raison de soutenir que le capitalisme n'est qu'une phase de l'histoire de l'humanité et S. Amin qu'il est entré dans sa phase sénile. Ce qu'évidemment les défenseurs du système tel qu'il est, avec ses inégalités, gaspillages, opposition à une démocratie autre que procédurale, ne peuvent admettre.

Dans le cadre de la renaissance africaine, il faudrait construire des sociétés rurales où au moins 50 pour cent de la population active accepteraient de vivre et de travailler pendant plusieurs décennies, en sachant que la route de l'émigration vers les Centres est fermée. Ce qui n'est possible que si la démocratisation de la société globale et rurale permet à l'ensemble des couches sociales non privilégiées de s'organiser et de s'exprimer. C'est ce que nous appelons ruraliser la renaissance africaine en y intégrant dès le départ l'idée de l'aménagement du territoire.

Dans chaque société rurale, l'agriculture paysanne est l'activité économique principale mais pas la seule. L'exploitation paysanne qui en est l'exploitation type présente les traits fondamentaux suivants : elle dispose de moyens de production suffisants pour permettre la reproduction sociale et d'un surplus affectable à l'amélioration du niveau de vie de ses membres ; le travail y est essentiellement familial et la gestion est placée sous l'autorité d'un ménage dans lequel hommes et femmes ont les mêmes droits. Lorsque le recours au travail salarié s'impose, le travailleur bénéficie de tous ses droits, ce qui exclut par exemple le travail clandestin. Le niveau de compétences humaines permet d'assurer une gestion qui implique des relations actives avec des coopératives, des marchés et avec le système bancaire. Elle introduit des innovations techniques en respectant les principes de la minimisation de l'empreinte écologique, de la réduction de la pénibilité du travail et de l'augmentation de la productivité. Ses membres disposent du temps et de la formation nécessaires pour participer activement aux activités non agricoles, spécialement dans les domaines de la culture, du syndicalisme et de la politique.

L'appropriation privative du sol agricole est-elle nécessaire à l'instauration d'agricultures paysannes ou faut-il en faire un bien commun ? La terre est une ressource naturelle et aucune logique économique implacable n'en exige la privatisation complète comme le montrent les exemples chinois ou vietnamien. Prétendre que la propriété privée est la seule forme efficace d'affectation des ressources foncières parce qu'elle permettrait de mieux les gérer est aussi dogmatique que d'affirmer que l'étatisation de la propriété permettrait de planifier avec rigueur les activités agricoles. Le principal argument de ses partisans repose sur l'hypothèse que le financement du capital productif est organisé exclusivement selon les logiques du capitalisme occidental. Or, on trouve déjà dans les pays du Sud des systèmes efficaces de financement des activités économiques par la micro-finance d'origine locale. On peut s'en inspirer dans une politique globale de construction d'agricultures paysannes dynamiques. L'histoire mondiale de l'agriculture montre que les formes d'organisation du droit d'accès au sol sont très variées, que la règle générale soit celle de la propriété privée ou de la propriété d'Etat. En revanche l'agriculture paysanne est incompatible avec l'accaparement de la terre par des acteurs qui ne vivent pas en milieu rural ou qui cherchent à devenir des latifundiaires.

Il ressort de l'ensemble des textes de l'ouvrage, et spécialement de celui de Sam Moyo (Chapitre I), qu'il faut distinguer la première phase ou développementaliste, qui va de 1950 à 1980, de la phase libérale actuelle. Dans la première, les réformes foncières prenaient acte du fait que la colonisation n'avait pas imposé l'appropriation privée du sol sur tout le territoire. Tous les textes reconnaissent trois régimes fonciers dans l'agriculture : la propriété privée, le domaine privé de l'Etat qu'il pouvait mettre en valeur ou louer, voire céder, et enfin le domaine national soumis au droit coutumier modifiable par

des autorités compétentes. Les réformes foncières libérales partent de l'hypothèse que le domaine national doit disparaître plus ou moins progressivement au profit de la propriété privée dans l'agriculture.

Les réformes foncières s'étaient imposées à tous les pays africains au lendemain de leur indépendance. Les gouvernements populistes prétendaient les inscrire dans la perspective de la solidarité politique entre les travailleurs et les paysans dans un système mondial sans impérialisme ; les non populistes ou libéraux considéraient que le capitalisme et sa dimension impérialiste étaient irremplaçables. Tous admettaient le principe de l'économie mixte. Nous rappelons succinctement les leçons à tirer de cinq expériences populistes et celles du Sénégal et du Maroc qui ne l'étaient pas.

Les réformes populistes s'opéraient dans des contextes de fonciers agricoles très différents puisque dans certains cas, il s'agissait de distribuer ou de nationaliser des propriétés privées (Égypte, Algérie, Éthiopie) et que dans d'autre, il s'agissait de réformer les modalités d'accès communautaire (Mali, Tanzanie). En Égypte comme en Éthiopie plus tard, la consolidation du régime issu du renversement du pouvoir féodal exigeait la libération des paysans des rapports de servitude foncière. En Égypte, la redistribution des terres et la dé-féodalisation de la campagne se firent sans décentralisation politique et sans mise en place de structures nécessaires à la pérennisation des acquis. En Éthiopie, une réforme plus radicale suivit trois décennies plus tard. Dans ce pays où auparavant la classe dirigeante montrait de l'indifférence au progrès technique, le pouvoir mit en place un système de coopératives qui permit d'augmenter suffisamment la production et de faire reculer le spectre de la famine. Mais pour satisfaire la demande alimentaire urbaine il comptait sur les fermes d'État très budgétivores et inefficentes. La jeunesse universitaire participa avec succès à la campagne d'alphabétisation des paysans et à la mise en place de structures qui leur permettaient de participer à l'élaboration des politiques locales ; mais le gouvernement se montra incapable de comprendre que pour sauver les acquis de la révolution, résoudre la question nationale et établir des rapports de confiance avec les pays voisins, la dictature militaire était inappropriée.

En Algérie, le système agraire hérité de la colonisation était totalement incompatible avec les exigences de la renaissance africaine que nous avons définie par la cohérence en dynamique entre l'agriculture paysanne, la souveraineté du système agroalimentaire et la démocratisation des sociétés rurales. Pendant la période de la politique agraire populiste (1963-1987), le rapport de forces n'était pas entièrement défavorable aux partisans de la démocratisation de la gestion des propriétés nationalisées ; ce qui explique la mise en place de l'autogestion ouvrière et des coopératives agricoles de production.³ Mais ces structures de gestion ne s'inscrivaient pas dans une politique de démocratisation généralisée du milieu rural et n'étaient pas articulées sur la construction d'un système agroalimentaire national impliquant la transformation complète de l'agriculture

coloniale. Les performances économiques de l'autogestion et de la coopération ont été si médiocres que la dépendance alimentaire s'est accentuée au lieu de diminuer. Le vœu de Frantz Fanon de faire disparaître progressivement et irréversiblement la catégorie des paysans pauvres, et vivre les travailleurs agricoles dans la dignité n'a pas pu être exaucé. Ces limites ont permis aux partisans de la gestion purement capitaliste d'imposer leur point de vue. Par la loi d'orientation agricole de 1987, les propriétaires algériens obtinrent le droit de demander la restitution des terres qui avaient été nationalisées et les coopératives furent dissoutes. Sortir de la crise par la gauche était peu probable : l'impact de la culture du socialisme et de la laïcité était faible dans la société comme dans le FLN et l'armée de libération ; l'autogestion et la coopération excluaient 60 pour cent des terres arables sur lesquelles vivaient 80 pour cent de la paysannerie paupérisée qui avait pourtant participé massivement à la lutte de libération ; et avant la fin des années 1980 les pouvoirs communistes et les coalitions populistes préféraient les formules de gestion bureaucratique à la formation de véritables agricultures paysannes inséparables d'une auto-organisation des paysans et des travailleurs.⁴

Pour le pouvoir populiste tanzanien, le développement économique devait suivre et non pas précéder l'égalité sociale et l'accès de tous aux services sociaux (éducation, santé, logements décentes notamment). Il accordait la priorité à l'élimination des disparités entre les zones de réserves de main-d'œuvre où la colonisation n'avait pas développé des cultures d'exportation, et le reste du pays. La réalisation de ces objectifs guida la réforme foncière et le regroupement de hameaux en villages *ujamaa* dans ces zones. Les paysans devaient y contribuer en travaillant dans des fermes collectives et sur des lopins de terres individuels. La terre était propriété de la nation et non pas des villages et des paysans qui n'en avaient que l'usufruit. Mais la tentative de créer une véritable paysannerie se heurta à plusieurs difficultés : la contradiction entre l'idéologie de *self reliance* et la dépendance à l'aide étrangère ; la méconnaissance de l'histoire et de la culture du monde paysan ; la priorité donnée au progrès social déconnecté de la mise en place des conditions nécessaires à la croissance des revenus et des emplois productifs.

Au Mali, le pouvoir populiste voulait sans doute promouvoir une agriculture paysanne dynamique (Issakha Bagayogo, chapitre IV). Il pensait avoir réglé le problème de la création des exploitations agricoles par le seul fait d'être propriétaire des sols. Pour créer des exploitations agricoles paysannes il crut qu'il suffisait de créer des coopératives de production et de commercialisation et ensuite de les mécaniser avec l'aide de l'Union soviétique. Les Sociétés mutuelles de développement rural (SMDR), émanations directes de l'Etat, avaient des fonctions générales y compris celles de gérer les litiges fonciers dans les villages. L'auteur rappelle que la mise en œuvre de ce projet se heurta à plusieurs difficultés dont la principale était précisément la problématisation très insuffisante

de la gestion du patrimoine foncier de l'Etat : dans les zones peuplées où le pouvoir colonial avait laissé la tradition réguler l'accès au sol, sauf dans la partie irriguée du Delta intérieur du Niger, le nouvel Etat crut pouvoir gérer directement tout son patrimoine foncier privé agricole. Cette erreur fut à l'origine d'un malentendu entre les paysans et le pouvoir. Sur le plan politique, le régime ne comprit pas que les modes communautaires de gestion des conflits contenaient des aspects démocratiques à intégrer dans l'organisation politique d'une modernité durable.

Et pourtant, en dépit de la domination actuelle de l'approche libérale, le concept de « Nation propriétaire du sol » perdure. C'est ainsi que, pour privatiser et autoriser l'acquisition /concession des terres (500 000 ha « louées » à des Etats étrangers, des STN et des nationaux qui se comportent comme des rentiers ou des producteurs de produits d'exportation depuis 2003), l'Etat recourt à la technique du flou juridique dans les codes adoptés depuis 1986.

Les deux États non populistes, auxquels sont consacrés les chapitres II et III, ont fait aussi des réformes foncières. Mais leur principale caractéristique commune est de s'inscrire dans une perspective conservatrice des rapports sociaux : adhésion au capitalisme et non remise en cause du féodalisme.

Ainsi, la réforme agraire que la gauche marocaine attendait de l'indépendance n'a pas eu lieu. La contribution de Hassania Chalbi Drissi (chapitre II) est en quelque sorte une analyse critique des conséquences de cette situation dans la mesure où elle porte sur les réformes foncières dans les zones considérées comme réserves de main d'œuvre bon marché et appelées officiellement terres tribales. Dispersées sur une bonne partie du territoire, elles couvrent les deux tiers des sols arables. L'accès au sol agricole y est toujours régi par le *Dahir* (loi) colonial de 1919 qui institua un Conseil de tutelle chargé de gérer les droits fonciers et surtout de choisir les bénéficiaires des titres fonciers en cas de privatisation de terres déclassées. Dans sa structure et son fonctionnement, le Conseil est dominé par les représentants du pouvoir central et les notables *nouabs*. Les couches populaires sont victimes d'une discrimination systématique. Contre les femmes elle est si forte que leurs propriétés ne représentent que 2,5 pour cent des terres immatriculées. C'est dans un contexte où le mouvement féministe est très faible, que les femmes *soulaliyates* s'appuient sur les campagnes mondiales portant sur les droits des femmes pour former des associations et revendiquer le droit d'être attributaires. Elles entendent aller plus loin et demander l'abolition du *Dahir* qui a rigidifié les fondements théologico-juridiques du régime foncier précolonial, et qui les exclut du Conseil. Leurs associations n'étaient toujours pas reconnues en 2010.

Au Sénégal, l'État avait un grand besoin de sortir de la crise de l'expansion de la culture arachidière, colonne vertébrale de l'économie. Elle était pratiquée par une paysannerie fortement encadrée par la confrérie mouride ; et le régime foncier tendait à se féodaliser aux dépens des paysans ordinaires et au profit des

lamanes (Abdourahmane Ndiaye, chapitre III). L'aile populiste de l'équipe dirigeante prônait une réforme foncière fondée sur l'égalité des droits d'accès des paysans au sol et une sorte d'agriculture paysanne dans laquelle la coopérative jouerait un rôle capital. C'est l'aile non populiste qui l'emporta sous le nom de l'Union progressiste sénégalaise qui deviendra le Parti socialiste. Il instaura un régime de régulation foncière qui dura de 1964 à 2004. La loi sur le domaine national de 1964 a intégré une partie des préoccupations populistes en bloquant la concentration foncière et le développement du capitalisme agraire. Elle a en effet donné une définition du domaine national qui en a rendu l'appropriation impossible et les conditions d'une cession très difficiles à remplir. Au plan politique la loi de la décentralisation de 1972 a institué des Conseils ruraux (CR) élus au suffrage universel pour assister l'Etat dans la gestion foncière ; mais son objectif principal était d'assurer la stabilité politique par le recours à la démocratie procédurale en milieu rural sous l'hégémonie du Parti socialiste (parti unique de facto en milieu rural jusqu'au milieu des années 1980).

Ni le capitalisme agraire, ni l'agriculture paysanne ne se sont développés. Mais comme il arrive souvent, une fois mises en place, les structures obéissent aux logiques qui ne sont pas nécessairement celles pour lesquelles elles avaient été créées : ainsi le développement d'un mouvement paysan autonome (tel que le Conseil national de concertation des ruraux (CNCR), membre du ROPPA) est certainement un produit de ce système. Le Parti démocratique sénégalais, qui est devenu le parti dirigeant en 2000, a modifié en 2004 la loi sur le domaine national pour encourager l'entrepreneuriat agricole. La loi d'orientation agricole et sylvo-pastorale permet à l'Etat de louer plus facilement les terres aussi bien aux nationaux qu'aux étrangers. Parallèlement la difficulté d'assurer l'hégémonie du parti dans les CR le pousse à les marginaliser dans les décisions d'affectation de terres aux gros acquéreurs.

Il apparaît donc que les pouvoirs populistes n'avaient pas réalisé leur intention de faire une révolution agricole tout en évitant la croissance des inégalités en milieu rural ; mais que les pouvoirs non populistes ou libéraux qui acceptaient la croissance des inégalités ne l'ont pas faite non plus. Depuis une quarantaine d'années que le néolibéralisme s'est imposé dans l'agriculture, aucun pays africain n'a fait mieux puisque les écarts de productivité avec les agricultures des pays du Centre ne diminuent pas. Là où des agricultures capitalistes se développent elles n'entraînent ni le recul des réserves de main-d'œuvre bon marché ni celui de la paupérisation des paysans.

Par rapport à la renaissance africaine, c'est vers la question de la culture politique qu'il faut se tourner pour tirer des leçons. Les expériences populistes ont laissé une culture de *self reliance* et de non privatisation du sol utile pour une agriculture et un milieu rural répondant aux exigences de la renaissance africaine. Dans les formulations de leur époque, toutes visaient l'autonomie alimentaire et encourageaient simultanément le capitalisme d'Etat et les agricultures

paysannes coopérativisées. Le fait qu'il soit plus difficile aujourd'hui de privatiser les sols que dans les pays qui n'ont pas connu les expériences populistes constitue un héritage intéressant. Le problème fondamental auquel un pouvoir socialiste africain resterait confronté aujourd'hui réside dans la difficulté d'instaurer les conditions qui permettent une synergie entre une démocratisation en profondeur des rapports sociaux qui inclut explicitement l'égalité des sexes, et une révolution agricole à laquelle les paysans(nes) participent comme acteurs auto-organisés selon des formes qui laissent la place à la liberté et à l'imagination des individus.

Dans l'optique de la renaissance africaine, un pays réalise la souveraineté alimentaire lorsque non seulement la faim et la sous-nutrition ont disparu des couches sociales défavorisées, mais s'il est démontré qu'une politique d'autarcie alimentaire n'entraînerait pas leur apparition. C'est l'existence d'un système agroalimentaire réellement autonome et efficace, dans lequel l'exploitation agricole familiale occupe une position privilégiée, qui est la condition principale d'une telle politique. La globalisation du système agricole mondial sous la direction des oligopoles agroalimentaires et des grandes puissances agricoles s'y oppose.

Dans sa contribution, Jacques Berthelot (chapitre V) met précisément en évidence comment les politiques agricoles nord américaines et européennes sont conçues pour empêcher non seulement la souveraineté alimentaire mais aussi l'autosuffisance dans les pays du Sud et comment l'Afrique subsaharienne en est la victime principale. Son analyse du mécanisme des négociations à l'OMC illustre parfaitement cette thèse. Il a aussi le mérite de soutenir que l'OMC par son caractère multilatéral offre aux gouvernements du Sud qui le veulent des marges de manœuvre supérieures à celles des accords bilatéraux. Autrement dit lutter pour un système agroalimentaire mondial qui soutienne les politiques de souveraineté alimentaire n'est pas totalement incompatible avec des tactiques consistant à exploiter les possibilités que peut offrir le système actuel. Il peut autoriser, à titre transitoire, le recours au protectionnisme tarifaire et non tarifaire, au maniement du taux de change, à une politique des prix agricoles incitatifs pour lutter contre le dumping et la prétention des grandes puissances agricoles d'imposer un modèle alimentaire unique. Mais un système réellement favorable aux agricultures du tiers monde devrait permettre de lier la lutte pour l'autosuffisance alimentaire stricto sensu à la construction d'un système agroalimentaire autonome qui est indissociable d'une protection industrielle de longue durée. Il faciliterait la formation de sous-régions destinées à accroître le poids des Etats membres dans les négociations agricoles internationales.

C'est ici que se situe la question de l'accaparement des terres en cours qui a commencé dans les années 2000. Sam Moyo (chapitre 1) le qualifie de deuxième vague en comparaison de la phase de la période coloniale. En dépit de son accélération, l'investissement direct étranger dans l'agriculture reste encore li-

mité en comparaison du potentiel en sols arables non exploités si l'on excepte le cas monstrueux de Madagascar où la Corée du Sud voulait acquérir 1,3 million d'hectares ; ce qui causa un début de guerre civile et provoqua heureusement la chute du gouvernement. Mais ses conséquences globales sur le long terme sont bien plus importantes que ne l'indique son volume actuel.

Les libéraux et les keynésiens justifient les concessions de terres par des arguments tels que la contribution de l'investissement extérieur à la croissance, à l'emploi, aux revenus et même à la construction d'infrastructures (transports, éducation, santé...). Mais, même dans cette optique limitée, la recherche devrait porter prioritairement sur les conditions internes qui favorisent la braderie actuelle des terres agricoles ; et sur celles qu'il serait nécessaire de remplir afin de réaliser une politique agroalimentaire intégrant positivement le capital étranger dans une politique agroalimentaire réellement autonome. Parmi ces conditions l'une des plus faciles consisterait à fixer un seuil d'investissement au delà duquel la construction d'un système autonome serait compromis, que le cadre soit national ou sous régional.

Les altermondialistes, quant à eux, soutiennent que, si dans le passé les investissements directs privés ou publics n'ont pas contribué au développement, ils ne le feront pas davantage maintenant parce qu'ils ne visent pas à éliminer les logiques de reproduction des économies d'enclaves ; l'intégration verticale du travail des nouvelles exploitations agricoles dans la chaîne des valeurs de l'agrobusiness s'oppose à la formation d'un système agroalimentaire national/sous-régional réellement autonome. Ces investissements induisent des rapports de surexploitation du monde paysan puisque les STN imposent aux paysans qu'elles gardent sur leurs terres des contrats de production qui les transforment en sous-traitants si dépendants qu'ils deviennent des salariés ou même des prolétaires de facto.⁵ Une critique vigilante fait craindre que les pays du Centre investissent seulement pour assurer leur sécurité en biocarburant et les pays du Sud pour leur sécurité alimentaire.

L'avenir des relations Sud-Sud dans le domaine de l'accès aux ressources naturelles et au sol agricole doit être analysé en faisant la distinction entre les pays émergents et les autres. Deux exemples : à l'OMC, les négociations concernant l'ouverture des marchés aux produits alimentaires, les positions de certains pays émergents sont plus proches de celles de certains pays du Centre que du Sud ; devant le projet de la triade de militariser le monopole du contrôle des ressources naturelles de l'Afrique et du Monde arabe des puissances émergentes affichent leur neutralité. Or l'histoire montre que la neutralité formelle et la collusion réelle sont compatibles.

La sous-régionalisation n'est pas toujours un facteur de souveraineté alimentaire partagée dans le système mondial actuel comme le montrent Sam Moyo pour l'Afrique australe et Issaka Bagayogo pour l'Afrique occidentale. Prise comme un ensemble, la SADEC jouit de l'autosuffisance alimentaire, mais les

structures économiques des pays membres sont très inégales. Seule l'Afrique du Sud a la capacité d'avoir une balance agroalimentaire structurellement excédentaire dans ses relations commerciales avec ses partenaires. En outre, l'accord de libre échange qu'elle a signé avec l'Union Européenne rend extrêmement difficile la formation de mouvements paysans qui voudraient faire de la SADEC un mécanisme de lutte pour une souveraineté alimentaire intégrant l'élimination du développement inégal entre les pays membres. Issaka Bagayogo pose sous un angle original le problème au niveau de la CEDEAO en faisant l'hypothèse que, si cette organisation sous-régionale prenait réellement la souveraineté alimentaire comme objectif prioritaire, l'exploitation collective du périmètre hydro-agricole du Delta intérieur du Niger suffirait à assurer l'autosuffisance régionale en riz. On peut ajouter que la mise en commun de toutes les réserves foncières de l'Afrique occidentale permettrait d'atteindre encore plus rapidement cet objectif. En fait le projet de construction d'un système agroalimentaire ouest africain ne sera soutenu par les cultivateurs, les éleveurs et les pêcheurs que si des analyses rigoureuses montrent clairement comment il répondra à leurs aspirations à la dignité sur les plans matériels, culturels et politiques

Notre intention dans cette introduction était de puiser chez les auteurs du livre des faits et des idées qui montrent que la voie capitaliste pour sortir de la crise agricole et rurale qui dure en Afrique depuis la colonisation est fermée, et qu'une alternative simple n'existe pas. Cela est ressorti de la revue des expériences de la période de l'essor populiste et de celle du libéralisme mondialisé contemporain. Nous avons conclu qu'il faut repenser le socialisme à partir des conditions africaines et situer les réponses à la crise agraire dans une perspective d'inter-réactions sur pied d'égalité entre les villes et les sociétés rurales dans le processus de production des idées et des institutions. Il serait alors possible de répondre efficacement au défi d'une forte croissance démographique par une politique agricole et rurale qui inclut la construction de systèmes agroalimentaires dans lesquels l'exploitation agricole paysanne occupe une position privilégiée et qui exclut l'exode vers les villes et l'émigration massive des paysans. Nous avons proposé de revenir au concept de la renaissance africaine pour le ruraliser afin qu'il prenne en compte deux faits fondamentaux : l'identité du continent a été façonnée pendant des millénaires par des communautés villageoises et non par des luttes en milieu urbain ; et l'histoire des mouvements de libération nationale à travers le monde et en Afrique a montré que les paysans victimes des privatisations des droits d'accès à la terre sont révolutionnaires et internationalistes.

Notes

1. Le débat sur la Renaissance africaine, relancé par Tabo Mbeki, Président de l'Afrique du Sud, est indispensable, mais il n'a pas donné les résultats escomptés. C'est pourquoi la clarification des termes du débat reste inachevée en dépit des ressources humaines et financières très importantes qu'il a absorbées.
2. Voir Amin 2008:84.
3. Sur cette question, on peut se référer utilement à Ait Amara, 2010.
4. Nous avons montré en son temps l'impact négatif de la croissance de la rente pétrolière à partir de 1973. Voir Founou-Tchuigoua, 1989.
5. Dans le modèle achevé de contrat de production, l'agro-industrie enferme l'agriculteur dans sa chaîne de valeurs en lui fournissant des intrants agricoles tels que les semences, les engrais, les produits chimiques, les médicaments vétérinaires, l'insémination artificielle, aliment pour animaux, etc. Elle peut lui fournir même des services de préparation des sols, l'organisation de l'eau d'irrigation ; en dehors de l'exploitation elle peut assurer le transport de ses produits et leur commercialisation. Elle peut même aider au financement des équipements et de la formation professionnelle. UNCTAD, 2009.

Références

- Ait Amara, H., 2010, *La transition de l'agriculture algérienne vers un régime de propriété individuelle et d'exploitation familiale*, Alger, CIHEAM, Cahiers options méditerranéennes, vol. 36, disponible sur <http://ressources.ciheam.org/om/pdf/c36/98400030.pdf>.
- Amin, S., 2008. *L'éveil du Sud. L'Ère de Bandoung*, Paris, Le temps des cerises.
- Founou-Tchuigoua, B., 1989, « La rente foncière et l'aide extérieure contre le développement agricole en Tanzanie et en Algérie », in Ait Amara H., Founou-Tchuigoua B. (Dir.), *L'agriculture africaine en crise dans ses rapports avec l'État, et la paysannerie*, Paris, L'Harmattan.
- UNCTAD, 2009, *World Investment Report*, Geneva.